



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 925**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2020, le règlement suivant :

925 – Règlement décrétant des travaux pour la mise aux normes et la réfection de la piste cyclable au nord de l'autoroute 640 et la réfection d'une partie de la passerelle Bouthillier ainsi qu'une dépense et un emprunt de 907 000 \$ pour en payer les coûts

QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 17 juillet 2020;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 24 JUILLET 2020.

La greffière,

CATHERINE BLAIS-ADAM, avocate